

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels enseignants
Service DPE 4**

4 rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les arrêtés ministériels du 1^{er} octobre 2024 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur d'éducation physique et sportive stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique du 18 juin 2025.

Arrête

Article 1 :

Sont admis et titularisés, après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires dont les noms figurent en annexe.

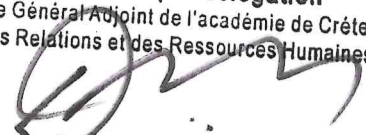
Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels et sous réserve expresse de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 30 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines

David BERAHA

**Jury académique des professeurs
d'éducation physique et sportive stagiaires
Session de juin 2025**

**Professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires
admis dans le corps des professeurs d'éducation physique et sportive
sous réserve expresse de l'obtention du diplôme exigé**

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Année du concours
M.	AROUS	AROUS	MARTIN	2024
M.	BAKULI	BAKULI	JEAN-RAPHAEL	2024
M.	BAUDON	BAUDON	JULIEN PIERRE	2024
MM	BETTAYEB	BETTAYEB	LILIA	2024
MM	BINI	BINI	SOLENE	2024
M.	CLEMOT	CLEMOT	ARTHUR	2024
MM	DAMBRIN	DAMBRIN	JULIE	2024
MM	DENOPCE	DENOPCE	APOLLINE MARIE	2024
MM	DUFAURE	DUFAURE	ALEXIA	2024
M.	FISCHER	FISCHER	ADRIEN	2024
M.	FONTAINE	FONTAINE	TANGUY	2024
MM	GRANGE	GRANGE	CHLOE ALICE	2024
M.	GUILLERMIC	GUILLERMIC	ANDREA	2024
MM	HAMON	HAMON	CLEMENTINE	2024
MM	IMHOF	IMHOF	SHARLEEN	2024
MM	LAURENS	LAURENS	EMMY	2024
M.	LE BRAS	LE BRAS	MATHEO CHARMEL	2024
M.	LE SOMMER	LE SOMMER	ALAN	2024
MM	LESAGE	LESAGE	ZEAL	2024
M.	LIEVRE	LIEVRE	MATTEO GABRIEL	2024
M.	LOUIS	LOUIS	JEREMY	2024
M.	MENGES	MENGES	HUGO	2024
MM	MIDA	MIDA	TRECY	2024
M.	MORAU	MORAU	MAXIME	2024
MM	MORIN	MORIN	BETTY MARYLISE	2024
M.	NIARE	NIARE	MAROUAN	2024
M.	PELLETIER	PELLETIER	SASHA	2024
M.	POCHARD	POCHARD	ROMAIN	2024
MM	RAMOS	RAMOS	ELODIE	2024
M.	SALIBA	SALIBA	ROBIN	2024
MM	TICOUT	TICOUT	MARINA	2024
M.	VIALARET	VIALARET	TOM	2024